



## **REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR UNE GESTION RAISONNEE DES DECHETS VERTS POUR LES PARTICULIERS**

### **Objectif du financement :**

Dans le cadre de son Schéma Territorial de Gestion des déchets Organiques qui vise à réduire de 12% les apports de déchets verts en déchèterie, le SYDEM Dômes et Combrailles souhaite aider les particuliers du territoire à réduire leur production de déchets verts.

### **Bénéficiaires :**

Les habitants du territoire du SYDEM Dômes et Combrailles (33 communes) s'acquittant de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

### **Montant de l'aide :**

Le montant de la subvention varie en fonction du matériel ou de la prestation. Les dépenses éligibles au dispositif sont les suivantes :

<b>Objet</b>	<b>Aide financière</b>
<b>Achat d'un broyeur individuel</b>	30% du prix d'achat TTC plafonnée à 150€
<b>Achat d'un broyeur mutualisé</b>	30% du prix d'achat TTC plafonnée à 300€
<b>Achat d'un kit mulching pour tondeuse</b>	Maximum 50€ sur présentation de la facture
<b>Achat d'une tondeuse mulching, d'un robot tondeuse</b>	30% du prix d'achat TTC plafonnée à 80€
<b>Une location ou prestation de broyage</b>	50% du prix TTC plafonnée à 100€

### **Modalités de l'aide et composition du dossier :**

#### **I. Modalités :**

- Une seule aide allouée par personne ou groupement de personnes.
- Cette aide est allouée en fonction de la date d'arrivée des demandes et dans la limite des crédits disponibles.
- Le paiement sera réalisé en un seul versement sur présentation de la facture correspondant à l'achat du matériel ou de la prestation.
- L'acquisition du matériel, la date de la location ou de la prestation de broyage devra être postérieure au 27 mars 2024, date de mise en place du dispositif.

## **2. Composition du dossier :**

- formulaire de demande de subvention complété,
- deux exemplaires originaux de la convention signée par la (ou les personnes qui utiliseront le broyeur partagé subventionné),
- la preuve de constitution du groupement (statut association, ...),
- la facture du matériel acheté, faisant apparaître les spécificités du matériel mention « mulching »,
- un Relevé d'Identité Bancaire.

## **3. Engagement du bénéficiaire :**

- Le bénéficiaire s'engage à répondre aux sollicitations éventuelles du SYDEM sur l'utilisation du matériel et l'évaluation de son impact.
- Le bénéficiaire s'engage à apporter la preuve aux services du SYDEM Dômes et Combrailles, qui en feront la demande, qu'il est en possession du matériel subventionné.

Ce dossier sera à adresser à :

**Monsieur le Président  
SYDEM Dômes et Combrailles  
37 Route de Pulvérières - Le Vauriat  
63230 SAINT OURS LES ROCHES**

Le SYDEM Dômes et Combrailles se réserve le droit, si nécessaire, de demander tout complément d'information.

### **Contact :**

SYDEM Dômes et Combrailles  
37 Route de Pulvérières - Le Vauriat  
63230 SAINT OURS LES ROCHES  
Tél. : 04.73.73.16.83  
Mail : [prevention@sydem63.fr](mailto:prevention@sydem63.fr)